

SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2017

Etaient présents : Sylvie LANDELLE, Maurice AUBRY (Suppléant de Sylvie LANDELLE), Damien RICHARD, Hervé DELALANDE, Christian RAIMBAULT, Gérard DENETIERE (Suppléant de Hervé LHOTELLIER), Michel FORTUNE, Nicole BOUILLON, Gérard GOISBEAULT (Suppléant de Nicole BOUILLON), Xavier POTTIER, Yannick COQUELIN, Roger GOBE, François SAINT, Serge TEXIER.

Etaient absents : Sandrine BOUTTIER, Françoise GAUCHOTTE.

Etaient excusés : Denis MOUCHEL, François ZOCHETTO, Christian GRIVEAU et Michel PLANCHENAULT, Fabien ROBIN et Bernard FLECHAIS.

Assistait également à la réunion : *Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière du Syndicat*

Secrétaire de séance : Xavier POTTIER

I - POINT SUR LES TRAVAUX 2017

Les travaux dans le cadre du CTMA pour l'année 2017 sont divisés en 4 lots :

- Lot 1 : Entretien ripisylve, arrachage Jussie et Renouée, embâcles manuels
- Lot 2 : Embâcles, renaturation du lit et des berges, aménagements de ponts et de petits ouvrages
- Lot 3 : Aménagement de zones humides
- Lot 4 : Aménagement de frayère

Le Lot n°1 a été attribué à l'entreprise DERVENN pour un montant de 19 330,00 € TTC.

Les Lots n°2 et n°3 à l'entreprise SNTP SALMON pour 113 886,60 € TTC (lot 2) et pour 51 912,00 € TTC (lot 3).

Et le Lot n°4 à l'entreprise BAUPERE TP pour 11 761,54 € TTC.

Les travaux prévus aux Lots 1 et 2 ont débuté mi-juin.

L'aménagement de la zone humide à AHUILLE et celui de la frayère à LAUNAY-VILLIERS débiteront en septembre prochain.

II - POINT SUR L'ETUDE DRAINAGE

M. Le Président évoque le souhait des membres du bureau, de réaliser une étude sur le suivi des eaux qui sortent d'un drainage et qui se jettent dans la rivière.

Cette étude drainage ferait suite à l'étude envasement réalisée sur l'étang de la Forge à PORT-BRILLET qui avait fait ressortir que l'envasement était dû aux rejets de fines notamment de drainage.

Il serait intéressant d'avoir une parcelle test afin de pouvoir étudier les flux rejetés (nitrates, phosphates, ...).

Après contact auprès de l'AELB, cette dernière nous a indiqué récemment qu'elle refusait de subventionner cette étude :

En effet, le choix d'un périmètre restreint sur une parcelle unique ne paraît pas suffisant pour caractériser l'impact du drainage sur l'ensemble du bassin versant. De plus, le protocole de suivi scientifique n'étant pas normalisé et sans étude statistique des données, il sera impossible de valider de manière suffisamment rigoureuse les résultats en vue d'une exploitation ultérieure. Les suivis que vous envisagez mériteraient de s'intégrer dans une étude plus ambitieuse, associant le cas échéant un centre de recherche (IRSTEA, UNIVERSITE,...).

Aux termes de votre demande, l'efficacité de l'étude n'est donc pas suffisante pour se voir accorder une aide de l'agence.

Cette étude est estimée à 11 976,00 € TTC, à laquelle, il faut ajouter 6 900 € TTC pour la mise en place des dispositifs de suivi.

Après le refus de l'AELB de subventionner cette étude, 3 solutions sont possibles :

- étude abandonnée
- étude autofinancée par le Syndicat
- attente de la fusion avec Ovette/Jouanne/Laval Agglo.

Une expérimentation est possible à PORT-BRILLET sur une parcelle drainée il y a 80 ans.

Délibération :

Considérant le refus d'accorder des subventions à l'étude sur les effets du drainage sur le Vicoïn présenté par le Syndicat dans le cadre du CTMA de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du département de la Mayenne au motif principal que l'étude proposée ne porte que sur une parcelle et que les résultats ne seront pas généralisables ;

Considérant que le coût de l'étude est estimé à 11 976,00 € TTC et que la mise en place des dispositifs de mesures automatiques est estimée à 6 900 € TTC ;

Considérant l'importance de la problématique du ruissellement des eaux et de l'érosion des sols pour la qualité écologique des cours d'eau ;

Considérant que selon l'étude sur l'envasement du plan d'eau des Forges à PORT-BRILLET de 2016, l'essentiel des volumes stockés dans celui-ci est liée à l'érosion des sols en amont de l'étang ;

Considérant qu'un projet plus ambitieux portant sur plusieurs parcelles et sur plusieurs bassins versants ne pourra se réaliser que dans le cadre du futur Syndicat Mixte créé par la fusion du Syndicat de bassin du Vicoïn, Syndicat de bassin de l'Ouette, Syndicat de bassin de la Jouanne et du territoire de Laval Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que la réalisation d'une telle étude à l'échelle de plusieurs bassins versants nécessite de mener une expérimentation technique préalable afin de correctement estimer les coûts, les aléas techniques et les interprétations des résultats et, globalement, de valider la méthodologie,

Après en avoir délibéré (Avec 11 votes POUR et un vote CONTRE), le comité syndical :

- Approuve la mise en place, sans subvention, de ce dispositif expérimental de suivi des eaux de ruissellement et de drainage tel que défini dans le protocole d'étude préparé par le bureau d'études HYDROCONCEPT en 2017.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier.

III - POINT SUR LA GEMAPI

L'étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI sur notre territoire ainsi que sur celui de la Jouanne, de l'Ouette et des territoires orphelins de Laval Agglo est en cours avec le bureau d'études ECOSFERES.

La fusion de ces territoires permettrait la création d'un syndicat mixte d'environ 58 communes. Des commissions par bassin historique (Vicoïn, Jouanne, Ouette, Laval Agglo) seraient créées.

Au 1^{er} janvier 2018, cette nouvelle compétence GEMAPI sera transférée au EPCI puis ces dernières la transféreront au syndicat mixte nouvellement créé.

Le choix de la procédure de fusion, la proposition de plusieurs clés de répartition, ... est en cours de réflexion.

IV - POINT SUR L'ETUDE PRO DES OUVRAGES DU PONT ALAIN ET DU BAS COUDRAY

> Bas Coudray au GENEST ST ISLE :

Une passe à poissons a été proposée au propriétaire, celui-ci a donné son accord.

Une visite d'un site avec une passe à poissons aménagée a eu lieu en mars dernier à Lanouée dans le Morbihan.

Nicolas BOILEAU expose brièvement le projet pour ce site :

Le barrage serait maintenu pour avoir un niveau d'eau permettant l'alimentation de la passe à poissons. Le propriétaire sera mis à contribution pour participer financièrement à certains postes.

Ces travaux sont estimés environ 100 000 €.

> Pont Alain à ST BERTHEVIN

La propriétaire a validé le projet par écrit.

Avant le début des travaux, la propriétaire devra réaliser 10 à 15 000 € de travaux de maçonnerie.

Le montant des travaux réalisés par le Syndicat est estimé à 30 000 €.

Ces 2 ouvrages seront inscrits sur le programme de travaux 2018.

VI - POINT SUR LES DOSSIERS « PASSERELLES »

M. Le Président indique que 3 projets de passerelles sont en cours :

> LE GENEST ST ISLE

Nicole BOUILLON explique que la commune du GENEST ST ISLE aménage un nouveau terrain de foot sur un site situé de l'autre côté du Vicoïn par rapport aux terrains actuels. La passerelle qui enjambe le Vicoïn n'est plus aux normes. Une nouvelle passerelle doit donc être aménagée. Le premier projet élaboré avec des cotes pour une crue décennale a été rejeté par les services de la Police de l'eau, qui a demandé une étude avec la crue centennale. La passerelle prévue sera d'une longueur de 31 m. La commune a aussi en projet la création d'une mare pédagogique sur les terrains acquis.

> Ruisseau de la Paillardière entre AHUILLE et ST BERTHEVIN

Laval Agglo a sollicité le Syndicat pour l'installation d'une passerelle sur un sentier de randonnée entre ST BERTHEVIN et AHUILLE, passerelle qui permettrait de traverser la Paillardière. Cette passerelle ne serait pas PMR, et ferait 4m de long. Cet aménagement sera réalisé par l'entreprise SNTP SALMON.

> La Proroterie à AHUILLE

Un complément d'étude pour le calage de la passerelle était nécessaire. L'aménagement de cette passerelle est inclus dans les travaux CTMA 2017 (lot n° 3).

Délibération :

Monsieur le Président indique que le Syndicat a été sollicité pour participer financièrement :

- à l'aménagement d'une passerelle au GENEST ST ISLE
- au projet mené par Laval Agglomération pour l'aménagement d'une passerelle sur le ruisseau de la Paillardière entre les communes de SAINT BERTHEVIN et d'AHUILLE

Monsieur le Président propose que la partie « Aménagement des culées de la passerelle » ainsi que celle des « Travaux en berge et en lit mineur » soient financées par le Syndicat.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la participation financière du Syndicat pour l'aménagement des passerelles au GENEST ST ISLE et à AHUILLE, pour les parties « Culées » et « Travaux en berge et en lit mineur ».
- Autorise le Président à signer tout document lié à ce dossier.

VII - TROPHEES DE L'EAU AELB 2017



M. Le Président informe les délégués que le Syndicat de Bassin du Vicoïn faisait parti des 11 lauréats des Trophées de l'eau 2017 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Les Trophées récompensent des actions exemplaires pour apporter des solutions aux problèmes de l'eau : pollutions, gaspillages, rivières dégradées... L'objectif est de promouvoir les bonnes pratiques et inspirer des projets similaires pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Le jury a reçu 44 candidatures sur tout le bassin Loire-Bretagne. 2 lauréats sur les 11 récompensés ont mené des actions en Pays de la Loire.

Dans la catégorie Restaurer les cours d'eau, les zones humides et leur biodiversité :

> Le syndicat de bassin du Vicoïn (53) pour la restauration de la continuité écologique sur le bassin du Vicoïn, affluent de la Mayenne.

VIII - PROJET DE FILM SUR LE BASSIN DU VICOÏN

M. Le Président rappelle aux délégués que le Syndicat de bassin du Vicoïn fête cette année ses 50 ans d'existence ! Il est proposé de réaliser un film sur le bassin du Vicoïn avec l'association ATMOSPHERES 53. Le tournage se déroulerait sur 18 mois afin de montrer la rivière au fil des saisons. Ce film durerait une quarantaine de minutes et serait destiné au grand public.

Délibération :

Considérant que le syndicat de bassin du Vicoin sous sa forme administrative et juridique va disparaître au 1^{er} janvier 2018 en application de la réforme GEMAPI (fusion avec Laval Agglomération, les syndicats de la Jouanne et de l'Ouette), soit 50 années d'existence ;

Considérant qu'il convient de garder une trace de cette histoire et la mémoire des actions faites, notamment depuis une dizaine d'années dans la restauration écologique du cours d'eau ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- > Approuve la réalisation d'un film sur le Bassin du Vicoin pour ses 50 années d'existence ;
- > Réserve une somme de 20 000 euros ;
- > Confie la réalisation d'un film à l'association ATMOSPHERES 53 (à paraître en 2019) ;
- > Autorise M. Le Président à signer tout document lié à ce dossier.

IX - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Président indique qu'il faut prendre en compte :

- l'ajout de crédit pour la location d'un véhicule pour l'apprenti pour la période Juin - Juillet - Août 2017 ;
- l'ajout des crédits pour les travaux CTMA « Continuité » et Hors CTMA.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n° 1 ci-dessous, décidant :

FONCTIONNEMENT

Chapitre - Article	Libellé	Dépenses	Recettes
C/ 6135	Locations mobilières	+ 1 700,00	
C/ 6815	Provisions	- 1 700,00	
	Total DM 1	0,00	0,00
	<i>Pour mémoire BP</i>	140 663,00	140 663,00
	Total Fonctionnement	140 663,00	140 663,00

INVESTISSEMENT

Chapitre - Article	Libellé	Dépenses	Recettes
C/ 2031 - Op 20175	Frais d'études	+ 5 000,00	
C/ 2181 - Op 20175	Installations générales, aménagements divers	+ 10 000,00	
C/ 2181 - Op 20173	Installations générales, aménagements divers	+ 50 000,00	
C/ 2128 - Op 20152	Autres aménagements et aménagements de terrain	- 1 000,00	
C/ 2031 - Op 20161	Frais d'études	- 1 000,00	
C/ 2128 - Op 20162	Autres aménagements et aménagements de terrain	- 3 000,00	
C/ 2181 - Op 20164	Installations générales, aménagements divers	- 5 000,00	
C/ 2128 - Op 20172	Autres aménagements et aménagements de terrain	- 5 000,00	
C/ 1311	Etat et établissement nationaux		+ 32 000,00
C/ 1312	Régions		+ 6 000,00
C/ 1313	Départements		+ 12 000,00
	Total DM 1	50 000,00	50 000,00
	<i>Pour mémoire BP</i>	364 664,11	364 664,11
	Total Investissement	414 664,11	414 664,11

X - RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la réalisation réglementaire du rapport d'activités du Syndicat du Bassin du Vicoin.

Il sera diffusé à toutes les communes membres du Syndicat du Vicoin.

Ce rapport, qui porte sur l'exercice 2016, est présenté dans ses grandes lignes.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical n'émettent pas de remarques ou d'observations particulières sur ce rapport et décident de l'approuver.

XI - REMBOURSEMENT FRAIS DE PEAGE

Monsieur le Président informe les délégués du comité Syndical que lors du déplacement à ORLEANS pour la cérémonie de remise du Trophée de l'eau, 2 agents ont réglé les frais de péage :

- Yohann LUCAS (frais aller) = 26,80 € (14,80 + 12,00)
- Aurélie MASSOT (frais retour) = 26,80 € (12,00 + 14,80)

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL :

- Approuve le remboursement des frais de péage à Yohann LUCAS pour un montant de 26,80 € et à Aurélie MASSOT pour un montant de 26,80 €.
- Autorise le Président à signer tout document lié à ce dossier.

XII - QUESTIONS DIVERSES

> Remboursement achat gerbe de fleurs pour M. DESPREZ

Monsieur le Président informe les délégués du comité Syndical que Monsieur DESPREZ, ancien maire de NUILLE SUR VICOIN, est décédé récemment.

Au nom du Syndicat du Vicoïn, il s'est chargé d'acheter une gerbe de fleurs auprès d'un fleuriste de ST PIERRE LA COUR, qu'il a réglé par chèque :

- Montant : 80 €

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL :

- Approuve le remboursement de l'achat d'une gerbe de fleurs à M. RAIMBAULT Christian pour un montant de 80 €.
- Autorise le Président à signer tout document lié à ce dossier.

> Participation financière à l'aménagement de la zone humide d'AHUILLE

Considérant la demande en date du 02/06/2017 de la commune d'AHUILLE de bénéficier d'une aide financière au titre de l'aménagement de la zone humide de la Friche à AHUILLE sur le volet « aménagements à vocation de découverte des zones humides : platelages, passerelles, ... » ;

Considérant que les aménagements à caractère écologique et biologique programmé en 2017 sont déjà pris en charge dans le cadre du contrat C.T.M.A. 2015-2019 ;

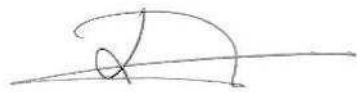
Considérant les modalités de financement sur l'étude et l'aménagement des zones humides votées le 14/03/2017 par le comité syndical ;

Considérant que l'aménagement de la zone humide de la Friche est le seul projet d'aménagement en phase de réalisation en 2017 soumis au Syndicat ;

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL :

- Approuve la participation financière d'un montant de 10 000 Euros TTC sur le volet « aménagements à vocation de découverte des zones humides : platelages, passerelles, ... ».
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier.

Le Secrétaire,
Xavier POTTIER



Le Président,
Christian RAIMBAULT



Visite du site pour l'aménagement d'une nouvelle passerelle au GENEST ST ISLE